

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	20	7

Le 20 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 14 octobre 2022.

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 25
Contre : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 14 octobre 2022.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 20 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	VICTOR QUESNEL	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	MARYSE BETOUS	DUPERRON	ERIC		X	NATHALIE LUCAS
RIOULT	BERTRAND		X	CATHERINE REBOUL	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			LUCAS	NATHALIE	X		
PETIT	OLIVIER		X	SEVERINE COUSIN	CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 18 octobre 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la Commune de Franqueville-Saint-Pierre apporte un soutien financier régulier en direction des associations qui contribuent aux actions locales ;

Considérant les demandes formalisées par les associations suivantes et les actions récemment valorisées : Les Brigades Verts, Europe Inter Echanges et Tel est ton Plateau ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle du SIPAPER (syndicat intercommunal pour les personnes âgées du Plateau Est de Rouen) ;

Considérant le besoin de financement exposé par le SIPAPER conséquence immédiate du contexte sanitaire (Covid19) ;

Considérant que les confinements successifs, l'augmentation du nombre d'entrées en EHPAD et le nombre de décès lors de la pandémie ont eu un impact très défavorable sur le taux de remplissage des établissements relevant du SIPAPER (RPA des Pérêts et Bellevue) et de fait sur les ressources financières ;

Considérant que les communes membres adhérentes ont convenu de venir de manière exceptionnelle en soutien au SIPAPER ;

Considérant que Monsieur Thierry LARIDON et Madame Martine CARABY se sont retirés du vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :**
 - **2 700 € aux Brigades vertes ;**
 - **450 € à Europe Inter Echanges en complément de la subvention votée le 3 février 2022 (2 000€) ;**
 - **300 € à l'association « Tel est ton Plateau », nouvelle association locale pour le Téléthon ;**
- **d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au SIPAPER (syndicat intercommunal pour les personnes âgées du Plateau Est de Rouen) pour 10 000 € ;**
- **d'autoriser le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces décisions.**

Pour copie conforme au registre
Le 27 OCTOBRE 2022



Le Maire,
Bruno GUILBERT